



PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le 18 octobre 2022

PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE AGRICOLE Installation du Comité de pilotage pour la prévention du mal-être et pour l'accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles

Une feuille de route relative à la prévention du mal-être agricole et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté a été présentée fin 2021 par les ministres alors en charge des solidarités, de la Santé, de l'Agriculture et du Travail.

Cette feuille de route s'appuie sur les rapports du député Olivier Damaison et du Sénat (rapporté par la sénatrice Françoise Ferrat et le sénateur Henri Cabanel) qui ont fait le constat que parmi les nombreuses mesures déjà mises en place sur ce sujet important, il était nécessaire de construire un diagnostic national partagé des actions déployées sur le territoire (pour repérer et accompagner les agriculteurs et salariés sujets au mal-être et au risque suicidaire) et de mieux coordonner ces mesures.

Sous l'égide de M. Daniel Lenoir, coordinateur national, la déclinaison locale de cette feuille de route prévoit la constitution d'un comité départemental plénier, présidé par Madame la Préfète des Deux-Sèvres, regroupant notamment les services de l'État concernés par la mise en oeuvre de ces politiques, la Mutualité sociale agricole, les collectivités, les structures d'accompagnement des agriculteurs, les représentants de la profession agricole (chambre d'agriculture et syndicats) et les financeurs de l'agriculture.

Ce comité est une instance de suivi et de dialogue qui s'assure de la bonne coopération et la bonne information des services et partenaires afin de dégager collectivement des actions et solutions adaptées à la réalité locale. Il a vocation à se réunir deux fois par an. Il a pour missions, avec l'appui d'un comité technique, de décliner sur son territoire les mesures de la feuille de route nationale, en veillant à la pluridisciplinarité, la pérennisation

des réseaux existants et l'articulation du rôle de chacun dans le cadre de la déclinaison de ces actions.

Le premier Comité plénier s'est tenu le 17 octobre à la Préfecture des Deux-Sèvres. Les membres du comité sont venus nombreux, ce qui témoigne de la nécessité pour l'ensemble des structures participantes d'être à la hauteur des enjeux de la prévention du mal-être agricole.

Bureau Communication Interministérielle

Tél : [**05.49.08.68.02** ou **68.01**]

Courriel : [pref-communication@deux-sevres.gouv.fr]

Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT